



# **Image professionnelle**

## **Fonctions et compétences**

**Art-thérapeute diplômée EPS**

**Art-thérapeute diplômé EPS**

## **Image professionnelle**

**Art-thérapeute diplômée EPS**

**Art-thérapeute diplômé EPS**

Spécialisation

- A    Thérapie intermédiaire
- B    Thérapie à médiation plastique et visuelle
- C    Musicothérapie
- D    Dramathérapie (Thérapie par la parole et le drame)
- E    Danse-thérapie (Thérapie par la danse et le mouvement)

## **Image professionnelle**

### **Art-thérapeute diplômée EPS, art-thérapeute diplômé EPS**

#### **1. Désignation professionnelle et spécialisations**

Art-thérapeute diplômée EPS, art-thérapeute diplômé EPS

Spécialisation:

- A Thérapie intermédiaire
- B Thérapie à médiation plastique et visuelle
- C Musicothérapie
- D Dramathérapie (Thérapie par la parole et le drame)
- E Danse-thérapie (Thérapie par la danse et le mouvement)

La profession de l'art-thérapeute diplômée, de l'art-thérapeute diplômé comprend plusieurs spécialisations. L'image professionnelle se compose ainsi d'un profil professionnel commun, suivi des profils professionnels des différentes spécialisations.

#### **2. Profil professionnel commun**

##### **2.1 Activités**

Les art-thérapeutes utilisent des moyens artistiques spécifiques pour renforcer la santé des personnes, pour les traiter lorsqu'elles sont malades ou en situation de crise ou pour les accompagner et les soutenir lorsqu'elles sont en situation de changement.

Les art-thérapeutes tiennent compte des diagnostics médicaux, qu'ils complètent par leurs observations et leurs relevés. Ils établissent un plan thérapeutique et l'adaptent si nécessaire. Ils évaluent le déroulement de la thérapie et documentent systématiquement l'approche thérapeutique. Ils communiquent leurs résultats aux autres acteurs professionnels en respectant l'intimité de la personne. Ils mettent en œuvre diverses méthodes de travail et d'intervention.

Les art-thérapeutes proposent des thérapies individuelles ou en groupe. Ils organisent leur travail et aménagent leur lieu de travail de manière indépendante.

Le but de l'art-thérapie est de mobiliser les ressources de la personne et de favoriser son autorégulation sur les plans intellectuel, psychique, physique et social.

L'art-thérapie favorise la perception sensorielle, la prise de conscience des phénomènes internes et externes et la créativité. Elle développe l'autonomie de la personne, active ses forces de guérison et soutient les processus de développement personnel de la patiente / cliente, du patient / client. Une exigence centrale est la mise en relation des expériences art-thérapeutiques et du quotidien.

Les fondements de la thérapie sont :

- les moyens et les effets des arts pratiqués ;
- le processus de création;
- le travail créatif avec les phénomènes se manifestant dans les états de maladie et de santé ;
- la relation thérapeutique et le dialogue intégratif.

## **2.2 Clientèle**

L'art-thérapeute diplômée, l'art-thérapeute diplômé accompagne et traite des personnes de tous âges:

- qui se trouvent dans une période de transition ou de changement ;
- qui sont en situation de crise ;
- qui ont des troubles psychiques, psychosomatiques ou somatiques ;
- qui ont des troubles du développement ;
- pour favoriser et renforcer leur santé individuelle et sociale ;
- dans le domaine de la salutogénèse.

## **2.3 Lieux d'exercice**

L'art-thérapeute diplômée, l'art-thérapeute diplômé travaille en individuel ou en équipe :

- en atelier ou cabinet privé ;
- en clinique, hôpitaux, centres de réhabilitation et de thérapies ;
- en institutions de pédagogie curative et spécialisée
- en institution sociale, pédagogique et culturelle.

## **2.4 Contribution à la santé publique**

L'art-thérapie permet un diagnostic élargi et le traitement de troubles psychiques, psychosomatiques et somatiques. En fonction du lieu d'exercice, elle est une forme de thérapie indépendante ou elle complète d'autres formes de traitement.

Utilisée de façon préventive, l'art-thérapie contribue au sain développement de la personne.

## **2.5 Pratique professionnelle**

### **2.5.1 Art-thérapie**

L'art-thérapeute diplômée, l'art-thérapeute diplômé :

- pratique des thérapies individuelles ou de groupe ;
- appréhende la patiente/cliente, le patient/client en tant que personne inscrite dans son contexte familial, social et culturel;
- assume sa part de responsabilité dans la relation thérapeutique ;
- définit le cadre et les objectifs thérapeutiques avec la patiente/cliente, le patient/client ;
- met en œuvre des moyens art-thérapeutiques de manière professionnelle ;
- intervient et accompagne de manière professionnelle ;
- favorise l'intégration du processus créatif dans le quotidien ;
- se considère comme un élément du processus thérapeutique et mène une réflexion à ce propos ;
- documente le processus de la thérapie et l'évalue.

## 2.5.2 Organisation

L'art-thérapeute diplômée, l'art-thérapeute diplômé :

- organise le déroulement de son travail de façon indépendante ;
- aménage et entretient son lieu de travail ;
- s'intègre dans l'organisation de son environnement de travail ;
- veille à créer un cadre financier clair.

## 2.5.3 Coopération interdisciplinaire / réseau

L'art-thérapeute diplômée, l'art-thérapeute diplômé :

- coordonne son travail avec d'autres spécialistes dans une équipe interdisciplinaire et en réseau;
- rend compte, si nécessaire, par oral ou par écrit et en respectant le secret professionnel du déroulement de la thérapie ;
- tient compte du secret professionnel et des clauses de protection des données
- s'exprime de manière appropriée et représente les intérêts de l'art-thérapie dans une équipe interdisciplinaire.

## 2.5.4 Qualité

L'art-thérapeute diplômée, l'art-thérapeute diplômé :

- recherche une qualité de travail élevée, contrôle et optimise les structures, les processus et les résultats ;
- place la patiente / cliente, le patient / client et ses besoins au centre de ses préoccupations ;
- veille à l'efficacité et à l'efficience ;
- se soumet de façon continue au processus de supervision et/ou d'intervision ;
- s'engage à créer et à développer son propre travail;
- s'engage à s'impliquer personnellement dans une démarche artistique, et à la développer ;
- est responsable de sa formation continue spécialisée;
- s'intéresse aux recherches pertinentes pour l'art-thérapie ;
- applique les règles éthiques de la CASAT.

## 2.5.5 Relations publiques

L'art-thérapeute diplômée, l'art-thérapeute diplômé :

- contribue au développement de sa branche ;
- représente de manière professionnelle ses intérêts et sa branche envers le public.

### **3. Formation**

#### **3.1. Conditions d'admission à une institution de formation d'art-thérapeute :**

- certificat fédéral de capacité, formation de base dans le domaine artistique ou ;
- école de culture générale ou ;
- maturité / maturité professionnelle;
- processus d'équivalence ;
- processus d'admission réussi ;
- certaines institutions de formation prescrivent un âge minimum ou des formations initiales dans des domaines spécifiques.

#### **3.2. Durée de la formation**

- Formation à plein temps ou en cours d'emploi, d'une durée de plus de 3'000 heures de formation.

### **4. Formation continue**

Les art-thérapeutes diplômées, les art-thérapeutes diplômés s'engagent à suivre régulièrement des formations continues spécialisées et artistiques. Ces cours comprennent un approfondissement art-thérapeutique, artistique, socio pédagogique, psychologique et médical. Ils sont proposés par les associations professionnelles et les institutions de formation. Les adresses figurent sur le site Internet de la CASAT. Un objectif à moyen/long terme est le rapprochement de ces offres de formation des filières des hautes écoles spécialisées et des universités.

### **5. Situation professionnelle et professions apparentées**

Les art-thérapeutes diplômées, les art-thérapeutes diplômés ont un statut d'indépendants ou d'employés. Les patientes/clientes, les patients/clients s'adressent à eux soit sur ordonnance médicale d'une institution de santé publique, soit sur le conseil d'institutions de pédagogie curative, de sociothérapie, sociales, pédagogiques ou culturelles, soit de leur propre initiative. A l'heure actuelle, on estime à 2'000 le nombre d'art-thérapeutes actifs en Suisse. Les art-thérapeutes travaillent souvent à temps partiel. Les professions apparentées dans le domaine de la santé sont la socio-, l'ergo-, la logo- ou la physiothérapie.

### **4. Adresse**

KSKV / CASAT Konferenz der Schweizer Kunsttherapieverbände / Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes

Bureau: Ruth Wicki  
Sonnenrain 38  
6103 Schwarzenberg  
[www.kskv-casat.ch](http://www.kskv-casat.ch)  
[info@kskv-casat.ch](mailto:info@kskv-casat.ch)

## **Spécialisations**

### **A Thérapie intermédiaire**

#### **1. Désignation professionnelle**

Art-thérapeute diplômée EPS, art-thérapeute diplômé EPS

Spécialisation : thérapie intermédiaire

#### **2. Profil professionnel**

Les éléments centraux de cette spécialisation sont l'utilisation, l'interaction et la combinaison des différentes possibilités d'expression, de jeu et de création de toutes les disciplines artistiques. Leurs modalités spécifiques (image, son, mouvement, parole et action scénique) ont pour effet de sensibiliser et d'activer tout le système sensoriel. Grâce à l'action ludique ou créative engagée lors du processus artistique, les ressources sont renforcées et de nouvelles perspectives apparaissent. Dans l'atelier, l'art induit un décentrement qui permet à l'imagination de s'éloigner des problèmes et des questions du quotidien pour mieux se focaliser sur la recherche de solutions.

Autour de l'œuvre artistique, la relation thérapeutique devient une triade, elle s'enrichit d'un « élément tiers » ; cela génère des moments de surprise qui mène à des prises de conscience et à des changements.

#### **3. Moyens et méthodes**

L'élément d'approfondissement de la thérapie intermédiaire consiste à utiliser consciemment tous les moyens artistiques (arts visuels et créations plastiques, poésie et écriture, danse et mouvement, musique et rythme, jeu scénique et théâtre, performance et nouveaux médias) ainsi que le transfert de ces moyens d'une forme d'expression à une autre.

Les informations relatives à l'œuvre, qui permettent de suivre sa genèse et son développement apportent une nouvelle dimension tant au processus qu'à la relation art-thérapeutiques.

La confrontation avec les œuvres réalisées à travers des interventions créatives et expressives rend possibles de nouvelles connaissances relatives au corps, à la psyché, à l'esprit, aux émotions ainsi qu'aux relations socioculturelles. La parole est un moyen important tant dans un contexte poétique que dans un contexte de réflexion et de verbalisation des processus.

La capacité à se percevoir soi-même, à entrer en relation et à construire une relation est favorisée par des moyens plutôt individualisants (l'écriture, par exemple) et/ou plutôt socialisants (le théâtre).

## **B Thérapie à médiation plastique et visuelle**

### **1. Désignation professionnelle**

Art-thérapeute diplômée EPS, art-thérapeute diplômé EPS

Spécialisation : thérapie à médiation plastique et visuelle

### **2. Profil professionnel**

Les éléments principaux de la thérapie à médiation plastique et visuelle sont le travail d'une œuvre visuelle, l'acte artistique et la confrontation avec le matériel. Cette spécialisation permet d'appréhender les ressources, les problèmes et les dysfonctionnements façon imagée et sensorielle ; elle favorise l'élaboration de solutions créatives. La thérapie à médiation plastique et visuelle active des facultés de changement et de développement. Lors de son activité créatrice, la cliente/patiente, le client/patient expérimente ses propres forces créatrices et renforce ainsi sa capacité à agir sur son état intérieur comme sur les circonstances extérieures.

Les conséquences de ses propres agissements et de sa propre attitude peuvent être vécues au travers de la confrontation avec l'œuvre. En établissant un rapport conscient entre l'œuvre et la patiente/cliente, le patient/client, on accède à son corps, à sa vie affective et à sa biographie. En se « mettant en scène » avec tous les aspects de son existence, la patiente/cliente, le patient/client s'explore et se reflète lui-même, donnant ainsi un sens aux phénomènes de sa propre existence.

L'activité créatrice favorise la connaissance de soi. Grâce à la prise de conscience et à la poursuite de l'activité créatrice, des changements dans la perception des phénomènes internes et externes deviennent possibles. Le plaisir du jeu et de la création, l'envie d'agir et de se percevoir peuvent être expérimentés.

La thérapie à médiation plastique et visuelle favorise la perception des couleurs et des formes. Elle renforce la capacité à rencontrer l'autre et à établir une relation avec lui.

### **3. Moyens et méthodes**

La thérapie à médiation plastique et visuelle utilise la création plastique et visuelle. D'autres moyens artistiques peuvent être utilisés en complément. Elle se situe dans l'alternance entre l'action pratique d'une part et, d'autre part, la distanciation qui intervient lors de la visualisation de l'œuvre et lors de la réflexion sensible et cognitive sur cette dernière.

Les thérapeutes à médiation plastique et visuelle orientent leurs interventions en fonction des besoins des personnes ou selon le mandat de la cliente, du client. Ils mettent en œuvre des interventions plastiques et visuelles spécifiques.

## **C Musicothérapie**

### **1. Désignation professionnelle**

Art-thérapeute diplômée EPS, art-thérapeute diplômé EPS

Spécialisation : musicothérapie

### **2. Profil professionnel**

L'objectif de la musicothérapie est de toucher les personnes grâce à la musique et d'utiliser cette dernière pour contribuer à leur guérison.

Par l'ouïe, la musique ouvre une porte sur le plus profond de l'être humain et favorise la perception sensorielle et son travail. En tant qu'art qui s'exprime dans le temps, la musique a une relation spéciale avec le développement et le devenir.

La musique permet de compléter ou même de remplacer le langage parlé. Elle éveille des sentiments et peut leur permettre de s'exprimer. La musique active l'intérêt et incite à la créativité ; elle crée un sentiment d'appartenance et d'attachement, elle active le mouvement et est ressentie physiquement.

Grâce aux expériences ludiques avec des instruments, avec sa propre voix et avec des éléments musicaux tels que la mélodie, l'harmonie et le rythme, un processus créatif et thérapeutique se met en place, qui agit de façon constructive et curative.

La musicothérapie développe son action dans un processus, au cours duquel la relation entre la ou le thérapeute et la patiente/cliente, le patient/client est primordiale. La musique aide ou rend possible une prise de contact ; elle permet de représenter les interactions et de les appréhender par les sens. Les structures et les processus psychiques se représentent dans la musique. La musique permet de prendre contact avec son intérieur et de trouver l'accès à ses ressources.

La clarté et l'objectivité de la musique aident à ordonner, à harmoniser et à renforcer.

### **3. Moyens et méthodes**

Chaque méthode de musicothérapie se base sur une conception de la personnalité et de son développement, sur un modèle définissant la santé et la maladie ainsi que les conditions favorisant leur développement. Toutes les méthodes ont ceci en commun que, à partir d'un diagnostic complet, des éléments musicaux sont utilisés de façon contrôlée afin d'obtenir un effet thérapeutique. On distingue la musicothérapie dite active (faire de la musique soi-même) et la musicothérapie dite réceptive (écouter de la musique).

Le point de départ est la production et la formation de sons ou d'éléments sonores comme témoignage individuel et authentique. La musicothérapie soigne à l'aide de sons, de bruits, de rythmes et de silence. En plus du chant, on utilise divers instruments faciles d'utilisation.

## **D Dramathérapie (Thérapie par la parole et le drame)**

### **1. Désignation professionnelle**

Art-thérapeute diplômée EPS, art-thérapeute diplômé EPS

Spécialisation : dramathérapie (Thérapie par la parole et le drame)

### **2. Profil professionnel**

Lors de la création par le jeu scénique, on crée une sphère d'expérience dramatique et poético-langagière dans laquelle il est possible de transformer et de régénérer thérapeutiquement des activités de la « vraie vie ». Des éléments linguistiques, gestuels et scéniques naît une réalité imaginaire. Cette réalité mise en scène donne un cadre sécurisant au terrain expérimental, elle favorise la découverte ludique et le déploiement de nouvelles possibilités d'expression et de nouveaux rôles de vie.

La découverte des formes de langages et du drame amène de nouvelles perspectives et développe la connaissance de ses propres ressources et de ses propres effets sur autrui. Appliquées dans un contexte thérapeutique, les techniques de la parole et du théâtre ont une action régularisante sur la respiration et la tenue ; elles peuvent modifier ou corriger une respiration troublée et le langage corporel. Ces techniques rendent audibles et visibles les forces corporelles, psychologiques et spirituelles qui agissent en chacun de nous. L'utilisation des moyens thérapeutiques peut être expressive ou intérieure avec la mise en œuvre de procédés orientés sur l'action, sur l'expérience ou sur la connaissance.

### **3. Moyens et méthodes**

Les procédés expérimentés dans le langage et le drame évoquent des étapes liées à la communication, à la relation, et qui servent à la reconnaissance de soi et à la compréhension du contexte biographique. Les exercices individuels ont une action régularisante et égalisent les fonctions pathologiques. A travers l'expression d'images intérieures et d'émotions par le langage, le dire et le jeu dramatique, les processus sont explorés en profondeur et l'intégration émotionnelle et physique du changement est atteinte.

Font également partie des moyens artistiques de la dramathérapie :

- l'écriture, le parler, le jeu dramatique et le jeu de rôle ;
- le travail corporel visant à percevoir et à exprimer ;
- la pratique régularisante d'exercices de volume sonore, de voix et de langage ;
- la mise en scène d'images, de rêves, de rôles et de relations à l'aide de métaphores ;
- la représentation de contes, de poèmes, de chansons, etc. ;
- l'utilisation de moyens d'expression projectifs et ludiques ;
- la création commune d'improvisations à l'aide de tous les moyens d'expression artistiques du théâtre.

## **E Danse-thérapie (Thérapie par la danse et le mouvement)**

### **1. Désignation professionnelle**

Art-thérapeute diplômée EPS, art-thérapeute diplômé EPS

Spécialisation : danse-thérapie (Thérapie par la danse et le mouvement)

### **2. Profil professionnel**

Les caractéristiques principales de la danse-thérapie sont la découverte et l'expression de ses propres possibilités de mouvement. Elle peut être constructive et activatrice ou structurante et restrictive dans sa façon d'agir.

La danse-thérapie travaille avec le corps psychique, émotionnel et subtil pour traiter des personnes malades ou en situation de crise, pour les accompagner et les soutenir pendant les périodes de changement.

L'instantanéité du vécu spontané constitue le fondement pour une réflexion sur soi-même, sur les modèles relationnels et de comportement et sur ses propres ressources. Les répercussions de la création de nouveaux modèles de mouvement sur le corps, les émotions et l'esprit sont prises en compte. Elles ouvrent à une compréhension directe de chacun de ces trois niveaux et à un nouvel accès à sa personnalité.

La relation thérapeutique et la rencontre directe ont un caractère de modèle. Le lien entre ses propres modèles d'action et le quotidien sont rendus par la verbalisation et la réflexion du processus thérapeutique.

La perception des processus internes ainsi que l'acceptation des impulsions induites par ces processus permettent de prendre conscience de ses propres forces vitales. Ceci permet une confrontation sensorielle basée sur le vécu de ses problèmes et de ses maladies et favorise ainsi sa capacité d'agir et sa créativité, ainsi que sa conscience du changement.

### **3. Moyens et méthodes**

La danse-thérapie utilise différentes méthodes thérapeutiques, expressives ou de mouvements ciblés, selon les besoins individuels et les circonstances de vie des clients. En complément, d'autres moyens artistiques peuvent aussi être utilisés.

La danse-thérapeute, le danse-thérapeute travaille en fonction des besoins des patientes/clientes, des patients/clients d'après des modèles spécifiques d'intervention.

## **Fonctions et compétences**

**Art-thérapeute diplômée EPS**

**Art-thérapeute diplômé EPS**

Spécialisation

- A      Thérapie intermédiaire
- B      Thérapie à médiation plastique et visuelle
- C      Musicothérapie
- D      Dramathérapie (Thérapie par la parole et le drame)
- E      Danse-thérapie (Thérapie par la danse et le mouvement)

## Fonctions des art-thérapeutes diplômées et des art-thérapeutes diplômés CASAT

Les prestations art-thérapeutiques se répartissent selon sept fonctions, qui se complètent l'une l'autre.

Fonction 1 Reconnaître et évaluer	Fonction 2 Agir dans une optique art-thérapeutique	Fonction 3 Vivre et encourager l'art	Fonction 4 Accompagner les processus	Fonction 5 Communiquer et coopérer	Fonction 6 Organiser	Fonction 7 Apprendre et développer
<p>Les art-thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ont des connaissances de base relatives à l'art-thérapie, à la médecine et à la psychologie ;</li> <li>• comprennent les diagnostics médicaux et psychologiques ;</li> <li>• établissent leurs propres rapports ;</li> <li>• interprètent correctement les diagnostics et les rapports médicaux ;</li> <li>• documentent leurs rapports et leurs traitements ;</li> <li>• reconnaissent les limites de leurs compétences ;</li> <li>• connaissent les indications et les contre-indications de leur méthode ;</li> <li>• évaluent leur travail art-thérapeutique.</li> </ul>	<p>Les art-thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• disposent d'un vaste répertoire de possibilités d'interventions art-thérapeutiques ;</li> <li>• maîtrisent les techniques spécifiques de l'art-thérapie ;</li> <li>• appliquent leurs connaissances spécialisées de manière cohérente ;</li> <li>• respectent et encouragent l'autonomie de l'individu ;</li> <li>• tiennent compte de l'environnement social et culturel des patientes/clientes ;</li> <li>• agissent selon les principes éthiques de la CASAT.</li> </ul>	<p>Les art-thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gèrent l'alternance entre le travail actif et le travail de réflexion ;</li> <li>• considèrent les compétences créatives comme la base d'un mode de vie autonome pour eux-mêmes et pour les autres ;</li> <li>• donnent un cadre à leur créativité ;</li> <li>• intègrent leurs connaissances spécialisées artistiques dans leur travail ;</li> <li>• développent leur culture sanitaire.</li> </ul>	<p>Les art-thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comprennent la santé et la maladie comme des processus ;</li> <li>• connaissent la dynamique régissant les processus physiques et psychiques sains ou malades ;</li> <li>• ont des connaissances de base des processus biologiques et biographiques ;</li> <li>• accompagnent professionnellement les processus au regard de la nécessité d'attendre ou d'intervenir ;</li> <li>• encouragent l'autorégulation dans les processus thérapeutiques.</li> </ul>	<p>Les art-thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• possèdent des compétences spécialisées en matière de communication et de conduite d'entretiens ;</li> <li>• respectent les autres points de vue ;</li> <li>• respectent les limites ;</li> <li>• s'intègrent de manière coopérative et critique dans une équipe de personnes traitantes ;</li> <li>• encouragent la coopération au sein de l'équipe ;</li> <li>• disposent d'une palette d'outils pour gérer les conflits ;</li> <li>• représentent leur profession de manière appropriée au sein de l'équipe interdisciplinaire et par rapport au public.</li> </ul>	<p>Les art-thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organisent leur travail de manière indépendante ;</li> <li>• connaissent les principes commerciaux fondamentaux ;</li> <li>• veillent à ce que le travail se déroule de manière efficiente au sein de l'équipe ;</li> <li>• disposent de connaissance en matière de santé publique (structures, acteurs, droits et devoirs) ;</li> <li>• utilisent les ressources de façon responsable.</li> </ul>	<p>Les art-thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• complètent régulièrement leurs compétences professionnelles, leurs aptitudes artistiques et leurs connaissances des compétences spécifiques à leur spécialisation ;</li> <li>• organisent leur perfectionnement et leur formation continue ;</li> <li>• développent et questionnent leurs connaissances, attitudes et aptitudes à l'aide de supervision et d'intervision spécifique à leur spécialisation ;</li> <li>• contribuent au développement de leur domaine professionnel.</li> </ul>

## **Catalogue des compétences CASAT**

Les compétences des art-thérapeutes découlant des fonctions ci-dessus correspondent aux conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur de la CASAT. Elles sont décrites dans la vue d'ensemble ci-dessous. Le graphique indique également la répartition entre les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles, ainsi qu'entre les modules méthodologiques et indépendants.

## Catalogue des compétences CASAT

Compétence 1 Reconnaître et évaluer	Compétence 2 Agir dans une optique art-thérapeutique	Compétence 3 Vivre et encourager l'art	Compétence 4 Accompagner les processus	Compétence 5 Communiquer et coopérer	Compétence 6 Organiser	Compétence 7 Apprendre et développer
1.1 M Anamnèse, diagnostique et documentation	2.1 – 2.5 M Intervention et méthodologie art-thérapeutiques	3.1 – 3.5 M Fondements et apprentissage artistiques	4.1 M Processus artistiques	5.1 I Communication, conduite d'entretiens	6.1 I Organisation et gestion d'entreprise	7.1 M Thérapie personnelle
1.2 I Fondements médicaux		3.6 – 3.10 M Savoir de base art-thérapeutique et aptitudes artistiques	4.2 M Processus art-thérapeutiques	5.2 I Communication ciblée	6.2 I Santé publique, aspects juridiques	7.2 M Supervision
1.3 I Fondements de la médecine psychiatrique	2.6 M Concept thérapeutique et documentation		3.11 – 3.12 M Expérience personnelle de l'activité artistique	4.3 I Processus biographiques	5.3 I Relations publiques	
1.4 I Fondements de la médecine psychosomatique	2.7 M Éthique professionnelle et attitude thérapeutique	3.13 I Salutogénèse et hygiène mentale		4.4 I Processus sociaux		
1.5 I Psychologie, psychopathologie, psychodynamique	2.8 M Stage art-thérapeutique					
1.6 I Pédagogie thérapeutique, pédagogie, pédagogie artistique	2.9 I Premiers secours					
1.7 I Fondements socioculturels et sociologiques	L 2.1 I Méthodes art-thérapeutiques					
L 1.1 I Approfondissement pour les modules 1.2 – 1.7						

  

<span style="color: #4F81BD;">■</span>	Compétences professionnelles
<span style="color: #FF9900;">■</span>	Compétences méthodologiques
<span style="color: #9933CC;">■</span>	Compétences sociales
<span style="color: #92D050;">■</span>	Compétence personnelles

M = Module méthodologique  
I = Module indépendant

## **Compétence 1**

**Reconnaître et évaluer** Les candidates et candidats reconnaissent et évaluent la situation thérapeutique.

### **Module 1.1**

Anamnèse, diagnostique et documentation art-thérapeutiques.

Les candidates et candidats formulent des anamnèses et des rapports art-thérapeutiques, posent des diagnostics spécifiques à leur spécialisation et documentent les résultats.

### **Module 1.2**

Fondements médicaux

Les candidates et candidats emploient des fondements et des concepts de la biologie, de l'anatomie, de la physiologie et de la pathophysiologie, de la pathologie générale, de l'épidémiologie, de la pharmacologie et de l'hygiène pour mieux comprendre les patientes/clientes, les patients/clients et les aspects d'une maladie. Ils sont en mesure de faire le lien de manière appropriée entre ces concepts et leurs connaissances et compétences spécialisées.

### **Module 1.3**

Fondements de la médecine psychiatrique

Les candidates et candidats emploient des faits et des concepts de la psychiatrie pour mieux comprendre les patientes/clientes, les patients/clients et les aspects d'une maladie. Ils appréhendent la dimension temporelle des maladies psychiques typiques. Ils sont en mesure de faire le lien de manière appropriée entre ces concepts et leurs connaissances et compétences spécialisées.

### **Module 1.4**

Fondements de la médecine psychosomatique

Les candidates et candidats emploient des faits et des concepts de la médecine psychosomatique pour mieux comprendre les patientes/clientes, les patients/clients et les aspects d'une maladie. Ils sont en mesure de faire le lien de manière appropriée entre ces concepts et leurs connaissances et compétences spécialisées.

### **Module 1.5**

Fondements de la psychologie, de la psychopathologie et de la psychodynamique.

Les candidates et candidats emploient des concepts de la psychologie, de la psychopathologie et de la psychodynamique pour mieux comprendre les différents aspects d'une maladie, les patientes/clientes, les patients/clients et la relation thérapeutique. Ils sont en mesure de faire le lien de manière appropriée entre ces concepts et leurs connaissances et compétences spécialisées.

### **Module 1.6**

Fondements de la pédagogie curative, de la pédagogie et de la pédagogie artistique

Les candidates et candidats emploient des concepts issus de la pédagogie et de la pédagogie thérapeutique pour mieux comprendre les patientes/clientes, les patients/clients et leur potentiel de développement et d'apprentissage. Ils sont en

mesure de faire le lien de manière appropriée entre ces concepts et leurs connaissances et compétences spécialisées.

**Module 1.7**

Fondements socioculturels et sociologiques

Les candidates et candidats emploient des concepts socioculturels et sociologiques pour mieux comprendre les patientes/clientes, les patients/clients. Ils sont en mesure de faire le lien de manière appropriée entre ces concepts et leurs connaissances et compétences spécialisées.

**Module libre L 1.1**

Module d'approfondissement pour les compétences 1.2 – 1.7

Les candidates et candidats emploient des concepts issus du domaine des compétences 1.2 – 1.7 pour mieux comprendre les patientes/clientes, les patients/clients. Ils sont en mesure de faire le lien de manière appropriée entre ces concepts et leurs connaissances et compétences spécialisées.

## **Compétence 2**

### **Agir dans une optique art-thérapeutique**

**Les candidates et candidats élaborent des interventions spécialisées, les mettent en pratique et les évaluent.**

#### **Module 2.1 – 2.5**

Intervention et méthodologie art-thérapeutiques

Les candidates et candidats disposent d'un vaste répertoire de possibilités d'interventions art-thérapeutiques pour différentes indications et différents groupes d'âge. Ils les appliquent de manière appropriée dans les différents lieux d'exercice. Ils soutiennent et accompagnent les processus psychiques, psychosomatiques et somatiques à l'aide d'interventions art-thérapeutiques adéquates.

#### **Module 2.6**

Concept thérapeutique et documentation

Les candidates et candidats formulent les buts de la thérapie, élaborent un concept art-thérapeutique, le contrôlent régulièrement et documentent le déroulement de la thérapie.

#### **Module 2.7**

Éthique professionnelle et attitude thérapeutique fondamentale

Les candidates et candidats respectent et encouragent la dignité et l'unicité des personnes avec qui ils travaillent ; ils tiennent compte de leur environnement socioculturel. Ils agissent selon les principes éthiques de la CASAT. Ils sont conscients des indications et des contre-indications de leur méthode.

#### **Module 2.8**

Stage art-thérapeutique

Les candidates et candidats testent et approfondissent leurs aptitudes art-thérapeutiques lors de stages. Ils en effectuent au moins deux avec des groupes cible différents et sont suivis par une art-thérapeute diplômée, un art-thérapeute diplômé.

#### **Module 2.9**

Premiers secours (Niveau 1 et 2 pour sauveteurs non-professionnels)

Les candidates et candidats sont capables de juger correctement l'état d'un patient selon le schéma ABC. Ils connaissent la chaîne de sauvetage et appliquent correctement les mesures de premiers soins en situation d'urgence. Ils sont capables de nommer les symptômes d'une attaque cérébrale et d'un infarctus ainsi que les mesures préventives. Ils maîtrisent les mesures BLS et peuvent appliquer le DAE correctement. Ils appliquent les mesures prescrites de manière conséquente.

#### **Module libre L 2.1**

Méthodes art-thérapeutiques

Les candidates et candidats complètent leurs connaissances et aptitudes grâce à l'étude d'autres méthodes art-thérapeutiques de leur choix.

### **Compétence 3**

#### ***Vivre et encourager l'art***

**Les candidates et candidats choisissent et utilisent les médiations artistiques de façon compétente. Ils développent leur propre créativité.**

##### **Module 3.1 – 3.5**

Fondements et apprentissage artistiques

Les candidates et candidats exercent et éprouvent les fondements et les techniques spécialisés pour eux-mêmes et avec les autres ; ils mènent une réflexion à ce propos.

##### **Module 3.6 – 3.10**

Savoir de base art-thérapeutique et aptitudes artistiques

Les candidates et candidats intègrent les connaissances spécialisées art-thérapeutiques et les théories pertinentes dans leur propre travail et développent continuellement leurs aptitudes artistiques.

##### **Module 3.11 - 12**

Expérience personnelle de l'activité artistique

A travers leur expérience personnelle, les candidates et candidats prennent conscience que les processus artistiques sont une confrontation continuellement renouvelée.

##### **Module 3.13**

Salutogénèse et hygiène mentale

Les candidates et candidats intègrent les principes fondamentaux de la salutogénèse dans leur activité professionnelle. Ils entretiennent leur pratique et leur développement artistique afin de maintenir un lien à soi et une relation thérapeutique sains.

## **Compétence 4**

### **Accompagner les processus**

**Les candidates et candidats reconnaissent, vivent, accompagnent et évaluent les processus artistiques, psychodynamiques, biographiques et sociaux.**

#### **Module 4.1**

Processus artistiques

Les candidates et candidats créent et décrivent les processus artistiques propres à leur spécialisation. Ils disposent de possibilités adaptées à la situation pour créer un cadre de travail approprié.

#### **Module 4.2**

Processus art-thérapeutiques

Les candidates et candidats comprennent les processus art-thérapeutiques dans leur dimension temporelle. Ils soutiennent les processus individuels de découverte et de transformation par des interventions propres à leurs méthodes de travail.

#### **Module 4.3**

Processus biographiques

Les candidates et candidats comprennent les étapes biographiques et les césures. Ils les reconnaissent et les accompagnent pendant l'art-thérapie.

#### **Module 4.4**

Processus sociaux

Les candidates et candidats comprennent le déroulement des processus sociaux. Ils les reconnaissent et les accompagnent de manière appropriée dans l'environnement professionnel.

## **Compétence 5**

### **Communiquer et coopérer**

**Les candidates et candidats communiquent et coopèrent de manière appropriée dans un cadre thérapeutique et dans un environnement interdisciplinaire.**

#### **Module 5.1**

Communication, conduite d'entretiens, gestion des conflits

Les candidates et candidats comprennent les processus et les attitudes en jeu dans les situations de communication et d'entretien ; ils mènent une réflexion à ce propos. Ils se comportent de manière appropriée. Ils s'engagent de façon constructive afin de contribuer à la résolution de conflits.

#### **Module 5.2**

Communication ciblée

Les candidates et candidats soutiennent la patiente/cliente, le patient/client face à leurs proches, à d'autres groupes professionnels, aux institutions et aux autorités. Ils représentent leur profession de manière compétente en situation de coopération interdisciplinaire.

#### **Module 5.3**

Relations publiques

Les candidates et candidats élaborent des présentations et des exposés compréhensibles. Ils connaissent les médias ainsi que leurs chances et leurs dangers. Ils conçoivent une documentation adéquate dans le cadre de leur pratique professionnelle.

## **Compétence 6**

### **Organiser**

**Les candidates et les candidats organisent, administrent et gèrent leur activité professionnelle de manière indépendante.**

#### **Module 6.1**

Organisation, administration et gestion d'entreprise

Les candidates et candidats sont responsables de l'organisation, de l'administration, de la documentation et de la gestion de leur activité professionnelle. Ils ont des connaissances suffisantes en matière de systèmes bancaire, d'assurance et d'impôts pour gérer leur propre activité professionnelle.

#### **Module 6.2**

Santé publique, aspects interdisciplinaires et juridiques

Les candidates et candidats connaissent les caractéristiques du système de santé publique et du système social suisses. Ils s'intéressent aux questions actuelles de la politique de la santé et de la politique sociale. Ils appliquent correctement les prescriptions relatives à leur activité professionnelle et sont en mesure d'intervenir de manière professionnelle.

## **Compétence 7**

### **Apprendre et développer**

**Les candidates et candidats développent continuellement leurs compétences personnelles. Ils contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité et au développement de leur profession.**

#### **Module 7.1**

Thérapie personnelle

Les candidates et candidats contrôlent et remettent en question leurs modèles, conduites et attitudes à l'aide de méthodes art-thérapeutiques et développent continuellement leur personnalité.

#### **Module 7.2**

Supervision

Les candidates et candidats mènent une réflexion au sujet de leurs connaissances et aptitudes spécialisées, artistiques et personnelles ainsi qu'au sujet de leur attitude lors de séances de supervision individuelles et/ou en groupe. Ils améliorent ces connaissances et aptitudes.

#### **Module 7.3**

Projet

Les candidates et candidats testent et évaluent leurs compétences art-thérapeutiques à l'aide d'un projet correspondant à leur spécialisation. La candidate ou le candidat doit planifier, réaliser et documenter le projet elle-même ou lui-même.

#### **Module 7.4**

Assurance qualité et standards

Les candidates et candidats évaluent les méthodes et standards d'assurance qualité et contribuent à leur développement. Ils contrôlent continuellement la qualité de leurs actes professionnels, se soumettent à l'évaluation et s'engagent pour le développement des fondements théoriques de leur profession.

#### **Module 7.5**

Recherche scientifique

Les candidates et candidats connaissent les bases des méthodes de recherche scientifiques et s'intéressent activement aux résultats des recherches concernant leur activité professionnelle.